

## REPONSE

au postulat n° 6.023

déposé par le député (suppl.) Philippe Nantermod, le député Philipp Matthias Bregy et le député Alain de Preux concernant un meilleur lobbying pour les régions alpines (16.03.2012)

Les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat valaisan, mais plus globalement encore aux « autorités cantonales de tous les cantons alpins, de se réunir pour mettre sur pied une véritable stratégie de lobbying, d'anticipation politique et de relations publiques afin d'améliorer la crédibilité des régions montagnardes (*et ainsi*) (...) créer une véritable « economiesuisse » des Alpes. »

Au-delà de ses effets directs économiquement douloureux, l'acceptation de l'initiative «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires» a montré de profondes divergences entre les perceptions des régions alpines et celles des régions du plateau suisse. Alors que la population majoritairement urbaine du plateau perçoit avant tout les Alpes comme une région idéale à préserver, les régions de l'arc alpin aspirent légitimement à développer leur économie et à se positionner dans un environnement concurrentiel.

Le Conseil d'Etat partage entièrement l'avis exprimé par les auteurs du postulat selon lequel le canton du Valais doit se donner les moyens de mieux promouvoir ses intérêts.

Diverses mesures ont déjà été prises en ce sens:

- réorganisation de la Chancellerie d'Etat et création d'une cellule « Affaires fédérales »,
- renforcement des liens entre le Conseil d'Etat et les parlementaires fédéraux valaisans
- rôle actif des membres du Conseil d'Etat dans plusieurs conférences intergouvernementales.

Ces mesures s'inscrivent pleinement dans le champ d'action de l'Etat et de l'administration et doivent faire l'objet d'une attention particulière du canton.

En matière de promotion économique, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire déploie depuis de nombreuses années d'intenses activités pour promouvoir l'attractivité du site valaisan.

La marge de manœuvre du canton du Valais, pris isolément, est extrêmement faible. La défense des intérêts valaisans passe inévitablement par des alliances avec les cantons qui partagent des préoccupations communes aux nôtres. Au nombre de ceux-ci figurent les cantons de l'arc alpin, fédérés au sein de la Conférence des gouvernements des cantons alpins (CGCA - RKGK). Les statuts et l'organisation de la Conférence ont été revus l'an passé pour traiter de problématiques communes à tous les cantons membres: transports, politique régionale, tourisme, etc. Elle peut désormais compter sur un secrétariat professionnel propre. Au nombre des volontés clairement affichées figure la définition d'une stratégie globale pour les régions alpines. Récemment, la Conférence des gouvernements des cantons alpins s'est fortement impliquée pour limiter les conséquences négatives de l'acceptation de l'initiative Weber. Elle suit par ailleurs très attentivement toute velléité d'affaiblissement de la position des cantons alpins dans le domaine hydroélectrique. Le canton du Valais a toujours joué un rôle actif au sein de la CGCA-RKGK.

La promotion des intérêts du canton du Valais et des régions alpines passe également par une intensification des liens avec des organisations non gouvernementales actives au plan fédéral comme, par exemple, le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB).

Le Conseil d'Etat entend poursuivre les actions entreprises pour renforcer la position du canton du Valais sur la scène fédérale. Il définira explicitement ses objectifs en la matière et les défendra, notamment au moyen d'une collaboration active et renforcée avec les autres cantons alpins.

Le Conseil d'Etat propose l'acceptation du postulat.

Sion, le 22 août 2012